ANNEXE 45-106A1 *Déclaration de placement avec dispense*

QUICONQUE FOURNIT DE L'INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION COMMET UNE INFRACTION

RUBRIQUE 1 – TYPE DE DÉCLARATION

☒ Nouvelle déclaration

☐ Déclaration modifiée — Le cas échéant, indiquer la date de dépôt de la déclaration modifiée [ ] (AAAA-MM-JJ)

RUBRIQUE 2 – PARTIE ATTESTANT LA DÉCLARATION

Indiquer la partie qui atteste la déclaration (choisir une seule option). Pour déterminer si un émetteur est un fonds d'investissement, se reporter à l'article 1.1 de la Norme canadienne 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (la « NC 81-106 ») et à l'Instruction complémentaire relative à la NC 81-106 ou au Québec, à l'article 1.1 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement et à l'Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.

☒ Émetteur qui est un fonds d'investissement

☐ Émetteur (autre qu'un fonds d'investissement)

☐ Preneur ferme

RUBRIQUE 3 – NOM DE L'ÉMETTEUR ET AUTRES IDENTIFIANTS

Donner l'information suivante sur l'émetteur ou si celui-ci est un fonds d'investissement, sur le fonds.

Nom complet: Fonds privé GPD Actions canadiennes de grande capitalisation

Nom complet précédent: [ ]

S'il a changé au cours des 12 derniers mois, donner le plus récent.

Site Web: www.gestionpriveedesjardins.com (le cas échéant)

Indiquer ci-dessous l'identifiant pour les entités juridiques de l'émetteur, le cas échéant. Pour la définition de cette expression, se reporter à la partie B des instructions.

Identifiant pour les entités juridiques: [ ]

RUBRIQUE 4 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRENEUR FERME

Si un preneur ferme remplit la déclaration, indiquer son nom complet et son numéro dans la Base de données nationale d'inscription (BDNI).

Nom complet: [ ]

N° BDNI de la société: [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] (le cas échéant)

Si le preneur ferme n'a pas de numéro BDNI, indiquer les coordonnées de son siège.

N° et rue: [ ]

Ville: [ ] Province/État: [ ]

Pays: [ ] Code postal: [ ]

N° de téléphone: [ ] Site web: [ ] (le cas échéant)

Rubrique 5 - Renseignements sur l'émetteur

Ne pas remplir la présente rubrique si l'émetteur est un fonds d'investissement. Passer à la rubrique suivante.

a) Secteur d'activité principal

Indiquer le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) (6 chiffres seulement) qui correspond au secteur d'activité principal de l'émetteur. Pour savoir comment le trouver, utiliser ***l'outil de recherche de Statistique Canada.***.

Code du SCIAN | | | | | | |

Si l'émetteur est dans le ***secteur minier,*** *indiquer le stade d'exploitation. Ceci ne s'applique pas aux émetteurs qui fournissent des services à des émetteurs qui exercent leurs activités dans le secteur minier. Sélectionner la catégorie qui décrit le mieux le stade d'exploitation.*

☐ Exploration ☐ Développement ☐ Production

L'activité principale de l'émetteur consiste-t-elle à investir la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans l'un ou l'autre des secteurs suivants? Dans l'affirmative, indiquer lesquels.

☐ Hypothécaire ☐ Immobilier ☐ Commercial ☐ Consommation ☐ Sociétés fermées

b) Nombre de salariés

Nombre de salariés: ☐ 0 - 49 ☐ 50 - 99 ☐ 100 - 499 ☐ 500 ou plus

c) Numéro de profil SEDAR

L'émetteur a-t-il un profil SEDAR?

☐ Non ☐ Oui Dans l'affirmative, indiquer le numéro | | | | | | | | |

Si l'émetteur n'a pas de profil SEDAR, remplir les paragraphes d à h de la présente rubrique.

d) Adresse du siège

N° et rue		Province/État	
Ville		Code postal	
Pays		N° de téléphone	

e) Dates de constitution et de clôture de l'exercice

Date de constitution | | | | (AAAA MM JJ) Date de clôture de l'exercice | | | (MM JJ)

f) Qualité d'émetteur assujetti

L'émetteur est-il émetteur assujetti dans un territoire du Canada? ☐ Non ☐ Oui

Dans l'affirmative, indiquer dans quel(s) territoire(s).

☐ Tous ☐ AB ☐ BC ☐ MB ☐ NB ☐ NL ☐ NT
☐ NS ☐ NU ☐ ON ☐ PE ☐ QC ☐ SK ☐ YT

g) Inscription à la cote

Indiquer le numéro CUSIP de l'émetteur, le cas échéant (les 6 premiers chiffres seulement)

Numéro CUSIP | | | | | | |

Inscrire le nom de toutes les bourses à la cote desquelles les titres de l'émetteur sont inscrits, le cas échéant. N'inscrire que celles ayant approuvé sa demande d'inscription, ce qui exclut, par exemple, les systèmes de négociation automatisés.

Nom des bourses | | | | |

h) Taille des actifs de l'émetteur

Indiquer la taille des actifs de l'émetteur à la clôture de son dernier exercice ($ CA). Si l'émetteur existe depuis une période moindre qu'un exercice complet, indiquer à combien s'élève ses actifs à la date de fin du placement.

☐ Moins de 5 M$ ☐ De 5 M$ à moins de 25 M$ ☐ De 25 M$ à moins de 100 M$
☐ De 100 M$ à moins de 500 M$ ☐ De 500 M$ à moins de 1 G$ ☐ 1 G$ ou plus

RUBRIQUE 6 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉMETTEUR QUI EST UN FONDS D'INVESTISSEMENT

Si l'émetteur est un fonds d'investissement, donner les renseignements suivants.

a) Renseignements sur le gestionnaire de fonds d'investissement

Nom complet: Gestion Placements Desjardins Inc.

Numéro BDNI de la société: 4 3 1 0 (le cas échéant)

Si le gestionnaire de fonds d'investissement n'a pas de numéro BDNI, donner les coordonnées de son siège.

N° et rue:

Ville: | Province/État:

Pays: | Code postal:

N° de téléphone: | Site Web (le cas échéant):

b) Type de fonds d'investissement

Type de fonds d'investissement qui correspond le mieux à l'émetteur (ne cocher qu'une case).

- ☐ Marché monétaire
- ☒ Actions
- ☐ Revenu fixe
- ☐ Équilibré
- ☐ Stratégies alternatives
- ☐ Autre (préciser)

Indiquer si les énoncés suivants s'appliquent au fonds d'investissement.

- ☐ Il investit principalement dans d'autres fonds d'investissement
- ☐ Il est un OPCVM[1]

[1] *Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) sont des fonds d'investissement réglementés par les directives de l'Union européenne (UE) qui permettent aux organismes de placement collectif d'exercer leurs activités dans l'ensemble de l'UE sur la base d'un passeport, avec l'autorisation de l'un des pays membres.*

c) Dates de constitution et de clôture de l'exercice du fonds d'investissement

Date de constitution: 2004-11-01 (AAAA MM JJ)

Date de clôture de l'exercice: 12 31 (MM JJ)

d) Qualité d'émetteur assujetti du fonds d'investissement

Le fonds d'investissement est-il émetteur assujetti dans un territoire du Canada? ☒ Non ☐ Oui

Dans l'affirmative, indiquer dans quel(s) territoire(s).

- ☐ Tous ☐ AB ☐ BC ☐ MB ☐ NB ☐ NL ☐ NT
- ☐ NS ☐ NU ☐ ON ☐ PE ☐ QC ☐ SK ☐ YT

e) Inscription à la cote du fonds d'investissement

Indiquer le numéro CUSIP du fonds d'investissement, le cas échéant (les 6 premiers chiffres seulement).

Numéro CUSIP:

Inscrire le nom de toutes les bourses à la cote desquelles les titres du fonds d'investissement sont inscrits, le cas échéant. N'inscrire que celles ayant approuvé sa demande d'inscription, ce qui exclut, par exemple, les systèmes de négociation automatisés.

Nom des bourses:

f) Valeur liquidative du fonds d'investissement

Indiquer la valeur liquidative du fonds d'investissement à la date du dernier calcul ($ CA).

- ☐ Moins de 5 M$
- ☐ De 5 M$ à moins de 25 M$
- ☐ De 25 M$ à moins de 100 M$
- ☐ $100M to under $500M
- ☒ De 500 M$ à moins de 1 G$
- ☐ 1 G$ ou plus

Date de calcul de la valeur liquidative: 2018-12-31 (AAAA MM JJ)

RUBRIQUE 7 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PLACEMENT

Si l'émetteur situé à l'étranger effectue un placement dans un territoire du Canada, n'inclure que l'information sur les souscripteurs ou les acquéreurs résidant dans ce territoire dans la présente rubrique et l'Appendice 1. Ne pas inclure les titres émis en paiement de commissions, y compris les commissions d'intermédiaires, visés à la rubrique 8. Rapprocher l'information figurant à la présente rubrique avec celle qui est fournie à l'Appendice 1 de la déclaration.

a) Monnaie

Indiquer la monnaie dans laquelle le placement a été effectué. Tous les montants présentés dans la présente déclaration doivent être en dollars canadiens.

[X] Dollars canadiens [ ] Dollars américains [ ] Euro Autre monnaie (préciser) [ ]

b) Date(s) du placement

Indiquer les dates de début et de fin du placement. Si la déclaration concerne des titres placés à une seule date de placement, indiquer cette date comme dates de début et de fin. Si la déclaration concerne des titres faisant l'objet d'un placement permanent, indiquer les dates de début et de fin de la période de placement visée par la déclaration.

Date de début 2018-01-01 (AAAA MM JJ) Date de fin 2018-12-31 (AAAA MM JJ)

c) Renseignements détaillés sur le souscripteur ou l'acquéreur

Remplir l'Appendice 1 de la présente annexe pour chaque souscripteur ou acquéreur et la joindre à la déclaration remplie.

d) Types des titres placés

Donner l'information suivante pour tous les placements effectués dans un territoire du Canada, pour chaque titre. Se reporter à la partie A des instructions pour connaître la façon d'indiquer le code du titre. Indiquer les 9 chiffres du numéro CUSIP attribué au titre placé, le cas échéant.

Code du titre	CUSIP (le cas échéant	Description du titre	Nombre de titres	$ CA		
				Prix unique ou le plus bas	Prix le plus élevé	Montant total
UNT (Parts)		Parts en fiducie de même catégorie	29,393,682.00	12,5800$	15,3250$	429 653 899.0

e) Précisions sur les droits et les titres convertibles ou échangeables

Si des droits (par exemple, bons de souscription, options) ont été placés, donner le prix d'exercice et la date d'expiration pour chacun d'eux. Si des titres convertibles ou échangeables ont été placés, donner le ratio de conversion et décrire toute autre modalité, pour chacun d'eux.

Code du titre	Code du titre sous-jacent	Prix d'exercice ($ CA)		Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)	Ratio de conversion	Décrire les autres modalités (le cas échéant)
		Le plus bas	Le plus élevé			

f) Résumé du placement par territoire et dispense

Indiquer le montant total des titres placés en dollars et le nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs pour chaque territoire du Canada et étranger où un souscripteur ou un acquéreur réside et pour chaque dispense invoquée au Canada à l'égard du placement. Toutefois, si un émetteur situé à l'étranger effectue un placement dans un territoire du Canada, indiquer les placements effectués auprès de souscripteurs ou d'acquéreurs situés dans ce territoire seulement.
Ce tableau exige une ligne distincte pour ce qui suit : i) chaque territoire où un souscripteur ou un acquéreur réside, ii) chaque dispense invoquée dans le territoire où un souscripteur ou un acquéreur réside, s'il s'agit d'un territoire du Canada, et iii) chaque dispense invoquée au Canada, si le souscripteur ou l'acquéreur réside à l'étranger.

Pour les territoires du Canada, préciser la province ou le territoire; sinon, indiquer le pays.

Territoire	Dispense invoquée	Nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs	Montant total ($ CA)
AB	2.3(4)	4	68,383.00
CB	2.3(4)	9	138,595.00
NB	2.3(4)	5	163,336.00
SK	2.3(4)	1	31,024.00
NS	2.3(4)	2	63,925.00

Territoire	Dispense invoquée	Nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs	Montant total ($ CA)
ON	2.3(4)	554	13,240,771.00
Autres	2.3(4)	24	1,128,092.00
QC	2.3(4)	17,737	414,271,964.00
TNL	2.3(4)	1	547,809.00
	Montant total des titres placés en dollars		429,652 899.00
	Nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques[2]	18,337	

[2]Dans le calcul du nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques auprès desquels l'émetteur a placé des titres, ne les compter qu'une seule fois, même s'il a placé auprès d'eux plusieurs types de titres et qu'il s'est prévalu de plusieurs dispenses à cette fin.

g) Produit net pour le fonds d'investissement par territoire

Si l'émetteur est un fonds d'investissement, indiquer le produit net pour le fonds d'investissement pour chaque territoire du Canada et étranger où un souscripteur ou un acquéreur réside[3]. Si un émetteur situé à l'étranger effectue un placement dans un territoire du Canada, indiquer le produit net pour ce territoire seulement. Pour les territoires du Canada, préciser la province ou le territoire; sinon, indiquer le pays.

Territoire	Produit net ($ CA)
Alberta	67 408,00$
Colombie-Britannique	115 727,00$
Nouveau-Brunswick	72 672,00$
Saskatchewan	14 768,00$
Nova Scotia	40 978,00$
Ontario	6 956 658,00$
Autres	484 566,00$
Québec	283 494 238,00$
Terre Neuve et Labrador	547 809,00$
Produit net total pour le fonds d'investissement	291 794 824,00$

[3]Le « produit net » s'entend du produit brut, réalisé dans le territoire, des placements pour lesquels la présente déclaration est déposée, déduction faite du montant brut des rachats effectués durant la période de placement visée par la déclaration.

h) Documents relatifs au placement – Le présent paragraphe ne s'applique qu'en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Dans le cas d'un placement effectué en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, indiquer dans le tableau ci-dessous les documents relatifs au placement qui doivent, selon la dispense de prospectus invoquée, être déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ou lui être transmis.

En Ontario, si les documents relatifs au placement indiqués dans le tableau doivent être déposés auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou lui être transmis, joindre une version électronique des documents qui ne l'ont pas déjà été.

Description	Date du document (AAAA-MM-JJ)	Déjà déposé auprès de l'autorité ou de l'agent responsable ou transmis à celui-ci? (O/N)	Date du dépôt ou de la transmission (AAAA-MM-JJ)

RUBRIQUE 8 – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION

Donner les renseignements sur chaque personne (au sens de la NC 45-106 ou du Règlement 45-106) à qui l'émetteur verse ou versera directement une rémunération dans le cadre du placement. ***Fournir des exemplaires supplémentaires de cette page si plus d'une personne a reçu ou recevra une rémunération.***

Indiquer si une rémunération a été ou sera versée dans le cadre du placement.

☐ Dans l'affirmative, préciser le nombre de personnes rémunérées. ☐

a) Nom de la personne rémunérée et inscription

Indiquer si la personne rémunérée est une personne inscrite.

☐

Si la personne rémunérée est une personne physique, donner son nom.

Nom complet ☐ ☐

Nom de famille Prénom(s)

Si la personne rémunérée est une personne physique, donner son nom.

Nom complet ☐

N° BDNI de la société ☐☐☐☐☐☐☐ (le cas échéant)

Indiquer si la personne rémunérée a facilité le placement par l'intermédiaire d'un portail de financement ou d'un portail Internet.

☐

b) Coordonnées professionnelles

Si aucun numéro BDNI n'est fourni au paragraphe a ci-dessus, indiquer les coordonnées professionnelles de la personne rémunérée.

N° et rue ☐

Ville ☐ Province/État ☐

Pays ☐ Code postal ☐

Adresse électronique ☐ N° de téléphone ☐

c) Relation avec l'émetteur ou le gestionnaire de fonds d'investissement

Indiquer la relation de la personne avec l'émetteur ou le gestionnaire de fonds d'investissement (cocher tout ce qui s'applique). Pour remplir le présent paragraphe, se reporter à la définition des expressions « reliée » au paragraphe 2 de la partie B des instructions et « contrôle » à l'article 1.4 de la NC 45-106 ou du Règlement 45-106.

☐ Personne reliée à l'émetteur ou au gestionnaire de fonds d'investissement

☐ Initié à l'égard de l'émetteur (autre qu'un fonds d'investissement)

☐ Administrateur ou dirigeant du fonds d'investissement ou du gestionnaire de fonds d'investissement

☐ Salarié de l'émetteur ou du gestionnaire de fonds d'investissement

☐ Aucune de ces réponses

d) Détail de la rémunération

Donner le détail de l'ensemble de la rémunération versée ou à verser à la personne nommée au paragraphe a dans le cadre du placement, y compris les commissions en espèces, la rémunération à base de titres, les cadeaux, les escomptes ou toute autre rémunération. Présenter tous les montants en dollars canadiens. Ne pas déclarer les paiements pour services connexes, tels que les services de bureau, l'impression et les services juridiques ou comptables. L'émetteur n'est pas tenu de demander des précisions sur les accords d'affectation interne avec les administrateurs, les dirigeants ou les salariés d'une personne qui n'est pas une personne physique rémunérée par l'émetteur, ni de déclarer ces renseignements.

Commission en espèces versée ☐

Valeur de l'ensemble des titres placés à titre de rémunération[4] ☐

Code du titre 1	Code du titre 2	Code du titre 3

Codes des titres

Modalités des bons de souscription, options ou autres droits ☐

Autre rémunération[5] ☐ Description ☐

Total de la rémunération versée ☐

☐ Cocher si la personne recevra ou peut recevoir une rémunération différée (décrire les modalités).

☐

[4] *Indiquer la valeur de l'ensemble des titres placés à titre de rémunération, à l'exception des options, bons de souscription ou autres droits pouvant être exercés en vue d'acquérir des titres supplémentaires de l'émetteur. Inscrire les codes de tous les titres placés à titre de rémunération, y compris les options, les bons de souscription ou les autres droits pouvant être exercés en vue d'acquérir des titres supplémentaires de l'émetteur.*

[5] *Ne pas inclure la rémunération différée.*

Ajouter rubrique 8

RUBRIQUE 9 - ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET PROMOTEURS DE L'ÉMETTEUR

Si l'émetteur est un fonds d'investissement, ne pas remplir la présente rubrique et passer à la rubrique 10.

Indiquer si l'émetteur correspond à ce qui suit (cocher tout ce qui s'applique)

☐ Émetteur assujetti dans un territoire du Canada

☐ Émetteur à capital ouvert étranger

☐ Filiale en propriété exclusive d'un émetteur assujetti dans un territoire du Canada[6]

Nom de l'émetteur assujetti _____

☐ Filiale en propriété exclusive d'un émetteur à capital ouvert étranger[6]

Nom de l'émetteur à capital ouvert étranger _____

☐ Émetteur qui place des titres étrangers admissibles uniquement auprès de clients autorisés[7]

Si l'émetteur a coché au moins une case, ne pas remplir les paragraphes a à c ci-dessous et passer à la rubrique 10.

[6]*L'émetteur est une filiale en propriété exclusive d'un émetteur assujetti ou d'un émetteur à capital ouvert étranger si tous ses titres comportant droit de vote en circulation, à l'exception de ceux que détiennent ses administrateurs en vertu de la loi, sont sa propriété véritable.*

[7]*Cocher cette case si elle s'applique au placement en cours, même si l'émetteur a déjà placé d'autres types de titres auprès de clients non autorisés. Se reporter à la définition des expressions «titre étranger admissible» et «client autorisé» au paragraphe 1 de la partie B des instructions.*

☐ ***Cocher cette case si l'émetteur ne correspond à rien de ce qui précède et remplir les paragraphes a à c.***

a) Administrateurs, membres de la haute direction et promoteurs de l'émetteur

Donner les renseignements suivants sur chaque administrateur, membre de la haute direction et promoteur de l'émetteur. Lorsque la personne se trouve au Canada, indiquer la province ou le territoire; sinon, indiquer le pays. Dans la colonne «Relation avec l'émetteur», inscrire «A» pour «administrateur», «H» pour «membre de la haute direction» et «P» pour «promoteur».

Nom de l'organisation ou de la société	Nom de famille	Prénom(s)	Établissement de la personne morale ou territoire de résidence de la personne physique	Relation avec l'émetteur (cocher tout ce qui s'applique)		
			Province ou pays	A	H	P
				☐	☐	☐

b) Renseignements sur le promoteur

Si le promoteur de la liste ci-dessus n'est pas une personne physique, donner les renseignements suivants pour chacun de ses administrateurs et membres de la haute direction. S'ils se trouvent au Canada, indiquer la province ou le territoire; sinon, indiquer le pays. Dans la colonne «Relation avec le promoteur», inscrire «A» pour «administrateur» et «H» pour «membre de la haute direction».

Nom de l'organisation ou de la société	Nom de famille	Prénom(s)	Territoire de résidence de la personne physique	Relation avec le promoteur (cocher tout ce qui s'applique)	
			Province ou pays	A	H
				☐	☐

c) Adresse domiciliaire de chaque personne physiquel

Indiquer dans l'Appendice 2 l'adresse domiciliaire complète de chaque personne physique dont le nom figure aux paragraphes a et b de la présente rubrique et le joindre à la déclaration remplie. L'Appendice 2 exige également de l'information sur les personnes participant au contrôle.

RUBRIQUE 10 – ATTESTATION

Donner l'attestation et les coordonnées professionnelles suivantes d'un administrateur ou d'un dirigeant de l'émetteur ou du preneur ferme. Si l'émetteur ou le preneur ferme n'est pas une société par actions, une personne physique qui exerce des fonctions analogues à celles d'un administrateur ou d'un dirigeant peut attester la déclaration. Par exemple, si l'émetteur est une fiducie, la déclaration peut être attestée par ses fiduciaires. S'il est un fonds d'investissement, un administrateur ou un dirigeant du gestionnaire de fonds d'investissement (ou une personne physique qui exerce des fonctions analogues lorsque le gestionnaire de fonds d'investissement n'est pas une société par actions) peut attester la déclaration si le fonds d'investissement l'y a autorisé.

L'attestation ne peut être déléguée à un mandataire ou à une autre personne établissant la déclaration pour le compte de l'émetteur ou du preneur ferme. Si la personne physique qui remplit et dépose la déclaration diffère de celle qui l'atteste, fournir leurs noms et coordonnées à la rubrique 11.

La signature figurant dans la déclaration doit être dactylographiée plutôt que manuscrite. La déclaration peut comprendre une signature électronique pourvu que le nom du signataire soit également dactylographié.

QUICONQUE FOURNIT DE L'INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION COMMET UNE INFRACTION

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable

- j'ai lu et je comprends la présente déclaration;
- tous les renseignements fournis dans la présente déclaration sont véridiques.

Nom complet: Primeau (Nom de famille) | Éric (Prénom)

Titre: Secrétaire

Nom de l'émetteur/preneur ferme/gestionnaire de fonds d'investissement: Gestion Placements Desjardins Inc.

N° de téléphone: 1-866-866-7000 #5553422

Adresse électronique: eric.primeau@desjardins.com

Signature: [signature]

Date: 2019-01-25 (AAAA MM JJ)

RUBRIQUE 11 – PERSONNE-RESSOURCE

Donner les coordonnées professionnelles de la personne physique avec qui l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable peut communiquer pour toute question sur le contenu de la présente déclaration s'il ne s'agit pas de celle qui atteste la déclaration à la rubrique 10.

☐ Même personne physique que celle attestant la déclaration

Nom complet: Chapdelaine (Nom de famille) | Vincent (Prénom(s))

Titre: conseiller principal

Nom de la société: Gestion Placements Desjardins Inc.

N° de téléphone: 1-877-288-3180 #5544191

Adresse électronique: vincent.chapdelaine@desjardins.com

Avis – Collecte et utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir conformément à la présente annexe sont recueillis pour le compte de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en vertu du pouvoir qui lui est conféré et utilisés par lui aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières. Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable des territoires où la déclaration est déposée, aux adresses indiquées ci-après.

Les Appendices 1 et 2 peuvent contenir les renseignements personnels des personnes physiques et les modalités des placements. Ces renseignements ne seront rendus publics par aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable. Toutefois, les lois sur l'accès à l'information de certains territoires peuvent obliger ceux-ci à les fournir sur demande.
En signant la présente déclaration, l'émetteur/le preneur ferme confirme que chaque personne physique dont le nom figure aux Appendices 1 et 2 et qui réside dans un territoire du Canada :

a) a été avisée par lui : de la transmission à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable des renseignements la concernant qui figurent aux Appendices 1 et 2; du fait que ceux-ci sont recueillis par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable en vertu du pouvoir qui lui est conféré et aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières dans le territoire intéressé; du titre, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'agent public du territoire intéressé, tels qu'ils figurent dans la présente annexe, qui peut répondre aux questions sur la collecte indirecte des renseignements par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable;

b) a autorisé la collecte indirecte des renseignements par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable